

NACELLES

Nacelles : ce nom évoque-t-il encore quelque chose pour les Bellotiers d'aujourd'hui ? Il y a fort à parier que non. Si vous croyez avoir trouvé la réponse en pensant aux nacelles de ballons en osier que les vanniers du cru fabriquaient autrefois, sachez que vous avez tout faux !

Nacelles, avec un "N" majuscule, c'était le nom d'un fief. C'est quoi un fief ? C'était, avant la Révolution, un ensemble homogène de maisons et de terres qui dépendait d'une seigneurie. Le fief de Nacelles était rattaché à la seigneurie de Bellot.

Mais où donc se situait-il ce fief de Nacelles ? Il se trouvait en totalité sur la rive droite du Petit Morin, donc sur le territoire de la paroisse – devenue commune après la Révolution – de Villeneuve-sur-Bellot. Il était borné à l'ouest par les limites de la paroisse de Sablonnières, au nord par celles du fief de Montflageol et à l'est par celles de la seigneurie de Villeneuve-sur-Bellot. Il comprenait la plus grande partie du hameau du Fourcheret.

Le château du Fourcheret, aujourd'hui propriété de la famille Parichault, a été bâti sur le fief de Nacelles par le seigneur de Bellot à qui appartenait ce fief. Comme il y avait déjà un château à Villeneuve et qu'il n'y en avait pas – et probablement jamais eu – à Bellot, on l'a tout naturellement appelé « Château de Bellot », nom qu'il a toujours conservé.

C'est ce qui explique que soit restée dans le flou de la mémoire collective bellotière l'idée confuse que le Fourcheret avait autrefois fait partie de Bellot. C'était à la fois vrai puisqu'il dépendait en partie de la seigneurie de Bellot, et faux puisqu'il a toujours appartenu à la paroisse, devenue commune, de Villeneuve-sur-Bellot.

Cette configuration ambiguë sera d'ailleurs à l'origine d'un conflit de privilèges entre les seigneurs de Bellot et de Villeneuve, le premier revendiquant son droit à posséder des places réservées dans l'église de Villeneuve, le second le lui refusant. Sur cette épineuse question, un tribunal sera même saisi. Il accordera au seigneur de Bellot le privilège revendiqué.

On imagine sans peine l'ambiance qui devait régner en l'église de Villeneuve, lorsque les deux seigneurs rivaux assistaient simultanément aux offices.

Claude MACÉ - octobre 2017

Source : terrier de Bellot (Archives départementales de Seine-et-Marne)